

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-411-1931 Interdiction de séjour

n° 60-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date de publication
9 février 1931

Date du numéro
28 février 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit pendant : Trois ans, pour compter du 5 juillet 1931, date de sa libération, au nommé Aloliamed Ibrahim ; Trois ans, pour compter du 11 décembre 1931, date de sa libération, au nommé Abdoulahi Aden dit Adani; Deux ans, pour compter du 6 avril 1931, date de sa libération, au nommé Omar Youssouf ; Trois ans, pour compter du 1er mars 1931, date de sa libération, au nommé Ali Alohamed; Cinq ans, pour compter du 12 avril 1931, date de sa libération, au nommé Abdallah Alaliamoud dit Abdallah Dabous.